



UNIVERSITÉ  
PARIS-EST  
MARNE-LA-VALLÉE



# ÉTUDIER DANS UNE UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE

PARTIR AVEC BCI (ex CREPUQ) (2018 2019)

⋮ APPRENDRE ⋮ INVENTER ⋮ COMPRENDRE

# SOMMAIRE

LES PRINCIPES DU PROGRAMME D'ÉCHANGE.....	3
LE DOSSIER DE CANDIDATURE .....	5
LES AIDES FINANCIÈRES .....	7
LES INFORMATIONS PRATIQUES .....	9
LES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS.....	11

# 5 RAISONS DE SE LANCER DANS LE PROGRAMME BCI (ex CREPUQ)

- **Intégrer un établissement francophone ou anglophone,**
- **Vivre une expérience culturelle unique,**
- **Répondre aux exigences du marché du travail,**
- **Découvrir un nouveau système éducatif,**
- **Mûrir, se donner d'autres perspectives.**

## LES PRINCIPES DU PROGRAMME D'ÉCHANGE

À l'issue d'une réflexion menée en 2013, la Conférence des Recteurs des Principaux des Universités du Québec (CREPUQ), organisme privé qui regroupe sur la base du volontariat les établissements universitaires québécois, a été restructurée et le Bureau de coopération universitaire (BCI) a pris son relais en 2014. Le BCI coordonne un programme d'échanges d'étudiants, entre le Québec et 25 pays dans le monde, auquel les étudiants de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) ont la possibilité de participer. Les crédits acquis dans l'université d'accueil québécoise sont reconnus par l'UPEM.

### Les grands principes

- Effectuer un séjour d'un ou de deux semestre(s) dans une université partenaire,
- Suivre des cours équivalents au programme en vigueur à l'UPEM,
- Se soumettre aux examens de l'université d'accueil,
- Payer les frais d'inscription à l'UPEM uniquement. **L'étudiant en programme d'échange est exonéré des frais d'inscription de l'université d'accueil,**
- S'inscrire à un régime d'études à plein temps dans l'établissement d'accueil.

### Les conditions à remplir

- L'année de départ :
  - Être inscrit, administrativement et pédagogiquement à l'UPEM, en L3, M1 ou M2,
  - Ne pas être en année conditionnelle.

- Maîtriser suffisamment la langue du pays d'accueil. Il est vivement conseillé de fournir, pour les établissements anglophones, un score au TOEFL iBT,
- Aucune condition de nationalité.

## Validation de l'année

- Respect de la liste de cours établie avec l'accord du responsable de formation de l'année de départ et approuvée par l'université d'accueil,
- En cas de réussite aux examens, pleine reconnaissance des crédits obtenus à l'étranger.
- Attribution des notes par un jury de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée **sur présentation du relevé de notes officiel québécois.**

### • Le saviez-vous ?

Il n'est pas possible d'obtenir le diplôme de l'établissement d'accueil

# LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Certains établissements imposent un quota, obligeant le Service des Relations Internationales Enseignement (SRI-E) à procéder à une présélection des étudiants. Les dossiers de candidatures devront être déposés au SRI-E, Bureau C01 à la Maison de l'Étudiant, au plus tard :

JEUDI 21 FEVRIER 2019  
16H00.

## Pièces à fournir au moment de la candidature

- Autorisation de participation au programme BCI signée par le coordinateur de la mobilité + Photo d'identité.
- Imprimé signé du formulaire électronique en ligne de demande de participation.

<http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

- Copie de la carte d'identité ou passeport valide durant la période de mobilité,
- Copie des relevés de notes universitaires,
- Liste des cours suivis à l'UPEM au moment de la demande,
- Pour chaque établissement visé, liste prévisionnelle des cours souhaités, signée par le coordinateur de mobilité + Brochure de la formation UPEM,
- Lettre de motivation dans la langue de l'université d'accueil,
- Lettre de recommandation du responsable de formation actuel dans la langue de l'université d'accueil.

Certains établissements québécois exigent des documents complémentaires (Exemple : acte de naissance) ; information à consulter sur le site du BCI (ex CREPUQ).

Les dossiers présélectionnés sont envoyés par le SRI-E aux établissements québécois qui procèdent à la sélection finale. Les résultats d'admission sont communiqués **courant mai-juin**.

• **Le saviez-vous ?**

**L'étudiant ne doit choisir que les cours affichés sur le site de la BCI (ex CREPUQ) car les autres sont payants ou refusés aux étudiants en programme d'échange.**

Il est possible de choisir jusqu'à 3 destinations par ordre de préférence. **Certains établissements exigent d'être mis en premier choix.**

Les codes d'accès du formulaire sont disponibles au SRI-E à partir de la mi-décembre.

Les étudiants de nationalité étrangère devront joindre une copie de la carte de séjour.

Il est vivement conseillé de joindre également au dossier de candidature des lettres de recommandation d'enseignants des matières principales de la formation suivie à l'UPEM.

Les brochures des formations sont disponibles sur le site de l'UPEM et au SIO-IP.

**Une demande de participation transmise directement par un candidat ne sera pas considérée.**

# LES AIDES FINANCIÈRES

**Les étudiants en mobilité internationale peuvent bénéficier d'aides financières. Bien qu'il soit possible de demander plusieurs aides, l'étudiant ne peut pas obtenir toutes les aides sollicitées. La décision prise par la Commission d'attribution des aides est soumise au budget disponible.**

**Les dossiers sont à retirer et à déposer au SRI-E.**

Une Commission de bourse se réunit après chaque appel à candidature afin d'étudier les dossiers. À la suite de la Commission, le SRI-E informe les étudiants par email.

Les montants accordés seront ajustés au nombre effectif de mois en mobilité sur présentation de l'attestation de présence originale délivrée par le SRI-E et signée par le service des Relations Internationales de l'établissement d'accueil au terme de la mobilité. Dans le cas contraire, un remboursement du trop-perçu sera demandé à l'étudiant.

## Bourses Mobilité IDF

- Conditions d'éligibilité : être inscrit en formation initiale hors alternance et apprentissage,
- Appartenir à un foyer fiscal dont le quotient familial < 19 190€,
- En cas d'indépendance fiscale, vous devez justifier d'un domicile distinct du foyer familial (copie d'une quittance EDF, loyer...) et de ressources personnelles correspondant au moins à 50% du SMIC brut annuel (hors pension alimentaire), soit environ un revenu > 8 745,12€
- Durée de l'allocation : 1 à 10 mois,
- Montant de l'allocation : 250€ à 450€ / mois.

## Aide à la mobilité internationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI)

- conditions d'éligibilité : être boursier sur critères sociaux du CROUS ; **y compris échelon 0.**
- Durée de l'allocation : 2 à 9 mois,
- Montant de l'allocation : 400€ / mois.

## Bourse de l'Établissement (UPEM - SRI-E)

- Conditions d'éligibilité : ne pas être éligible aux aides financières citées ci-dessus,
- Durée de l'allocation : 1 à 10 mois,
- Montant de l'allocation : 150€ / mois.

## Autres aides des collectivités territoriales

les conseils généraux, les mairies et autres organismes peuvent proposer des dispositifs de financement de la mobilité. Renseignez-vous près de chez vous.

### • **Le saviez-vous ?**

- la bourse du CROUS est maintenue pendant le séjour à l'étranger. L'aide à la mobilité internationale du MESRI est un complément.



# LES INFORMATIONS PRATIQUES

## Choisir sa destination

Des comptes-rendus de séjour rédigés par des étudiants ayant participé au programme BCI (ex CREPUQ) sont disponibles sur l'ENT étudiant, rubrique « Partir à l'étranger ».

## Liste de cours définitive

Une liste de cours prévisionnelle est demandée dans le dossier de candidature. En cas de changement à l'arrivée au Québec, l'étudiant devra faire valider une liste définitive de cours à son responsable de formation. Il est recommandé d'envoyer cette liste **par mail** sous forme de tableau comparatif (cours **UPEM**/cours université d'accueil) en indiquant l'intitulé des matières et les crédits associés. Généralement, il convient de choisir 4 à 5 cours par semestre. Le SRI-E doit être informé de tout changement.

## Logement

Les possibilités d'hébergement varient selon les destinations :

- Chambre universitaire (contactez le service des Relations internationales de l'université d'accueil),
- Appartement en colocation, chambre chez un particulier, etc.

## Protection sociale

- En vertu du protocole franco-québécois, tous les étudiants de **nationalité française** pourront bénéficier sans frais supplémentaires du régime d'assurance maladie du Québec. Le formulaire SE 401-Q-106 est à retirer au SRI-E.

## Assurance

Les attestations responsabilité civile et rapatriement sanitaire peuvent-être délivrées par l'assureur du logement, la mutuelle, la banque ou encore le centre de sécurité sociale étudiante. Une copie sera exigée par le SRI-E.

## TOEFL

Le test TOEFL iBT mesure la capacité à utiliser et à comprendre l'anglais à un niveau universitaire. Il évalue également l'aisance à combiner les compétences de compréhension orale et écrite et

d'expression orale et écrite pour effectuer des tâches académiques. L'examen coûte environ US \$250. **Le SRI-E ne finance pas les certifications de langue.**

Informations et inscriptions sur : [www.ets.org/fr/TOEFL/ibt/register/](http://www.ets.org/fr/TOEFL/ibt/register/)

## Passeport & visa

En plus d'un passeport valide durant toute la durée du séjour d'études, tout étudiant doit détenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études délivré par le gouvernement du Québec et un permis d'études délivré par le gouvernement du Canada.

### Pour plus d'informations :

Consultez le site officiel du gouvernement du Québec : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/index.html>

#### • Le saviez-vous ?

À partir du 15 mars 2016, les étudiants qui viennent au Canada en séjour d'échange pour moins de 6 mois et qui n'ont pas besoin de présenter un visa de séjour temporaire en raison de leur pays d'origine devront obtenir une Autorisation de voyage électronique (AVE)..

# LES ÉTABLISSEMENTS PARTICIPANTS

- Bishop's University (Université Anglophone),
- Université Laval,
- Polytechnique Montréal,
- Université de Sherbrooke,
- Université du Québec à Montréal (UQAM),
- Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR),
- Université du Québec à Rimouski (UQAR),
- Université du Québec en Outaouais (UQO),
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT),
- École nationale d'administration publique (ENAP),
- École de technologie supérieure (ETS)



UPEM • CITÉ DESCARTES • 5 BOULEVARD DESCARTES  
CHAMPS-SUR-MARNE • 77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2  
T : 01 60 95 75 00 • F : 01 60 95 75 75

**WWW.U-PEM.FR**

#### **CONTACT**

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES - ENSEIGNEMENTS (SRI-E)  
INTERNATIONAL@U-PEM.FR  
[HTTP://WWW.U-PEM.FR/INTERNATIONAL](http://www.u-pek.fr/international)  
T : 01 71 40 81 84/81 85/81 86/81 82/81 83

#### **LIEU**

UPEM • MAISON DE L'ÉTUDIANT  
SITE FERME DE LA HAUTE MAISON  
RUE DES FRÈRES LUMIÈRE • 77454 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

#### **HORAIRES D'ACCUEIL DU SERVICE**

LUNDI AU VENDREDI : 9H30 À 12H ET 14H30 À 16H30  
FERMETURE LE MERCREDI



© UPEM | Fotolia